Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le 11 JUIL. 2025
ID : 030-930043245-20250709-DEL_2025_07_12-DE

ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF
CENTRE SOCIAL ESCAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 9 JUILLET 2025

Délibération n°2025/07/12

Date de la convocation	2 juillet 2025
Nombre de membres en exercice	22
Nombre de membres avec voix délibérative en exercice	20
Nombre de membres présents	14
Nombre de membres avec voix délibérative présents	13
Nombre de membres avec voix délibérative absents, excusés et représentés	3
Nombre de membres avec voix délibérative absents non représentés	4
Nombre de membres sans voix délibérative absents non représentés	0

Membres avec voix délibérative présents :
Collège des élus :
Mme Laïla ACHKAR, Mme Frédérique CONDET, M. Frédéric COURRENT, Mme Florence LIMONES, M. Rémi NICOLAS, Mme Patricia POUBLANC et M. Georges VIERNE

Collège des familles et associations :
Mme Caroline ALLARY, M. Alain BLASCO, Mme Chantal BOURNETON, Mme Christine DEMAY, Mme Céline ROSZCZKA et Mme Stéphanie ROY

Membres sans voix délibérative présents :
M. Benoît CHERMANNE (CAF du Gard)

Membres avec voix délibérative absents, excusés et représentés :
Collège des élus :
M. Denis CANTIER (pouvoir à Mme CONDET)

Collège des familles et associations :
Mme Marlène JAFFIOL (pouvoir à Mme DEMAY)
Mme Monique SAEZ (pouvoir à Mme ROY)

Membres avec voix délibérative absents et non représentés :
Collège des élus :
Mme Margit LORBLANCHET
M. Eric PEREDES
Mme Audrey RANC

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le 11 JUIL. 2025
ID : 030-930043245-20250709-DEL_2025_07_12-DE

Collège des familles et associations :
M. Antoine GIL

Secrétaire de séance : M. Frédéric COURRENT

Le Conseil d'Administration régulièrement constitué,

Convention de partenariat entre L'Union Fédérale des Consommateurs Que-Choisir de Nîmes et l'EPA Centre Social ESCAL

Rapporteur : Rémi NICOLAS

---

1. Aspects juridiques

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,
VU le Projet Social 2025 « Ensemble continuons l'aventure »,
CONSIDERANT la nécessité de définir, par convention, les modalités de ce partenariat,

2. Eléments de contexte

Créée en 1951, l'UFC-Que Choisir, doyenne des associations de consommateurs d'Europe occidentale, est une fédération regroupant près de 150 associations locales.
Son objet : informer, conseiller et défendre l'intérêt des consommateurs grâce à l'investissement de près de 5000 bénévoles et 130 salariés.

L'UFC Que Choisir Nîmes, au travers de cette convention, organisera trois « Rendez-vous conso » destinés aux enfants, jeunes, adultes, seniors sur les thèmes Mieux manger (sept thèmes au choix), consommer responsable (cinq thèmes au choix), pièges et arnaques (quatre thèmes au choix) ainsi qu'un escape Game au profit des ados.

Ces interventions auront lieu dans les locaux de l'EPA Centre Social ESCAL et seront coordonnées par des bénévoles issus de l'UFC Que Choisir Nîmes.

Ainsi, les bénévoles s'engagent à présenter un atelier adapté au public et à fournir le matériel relatif à la séance.

3. Incidence financière

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le 11 JUIL. 2025
ID : 030-930043245-20250709-DEL_2025_07_12-DE

L'EPA Centre Social ESCAL s'engage à verser pour l'année 2025-2026 à l'Union Fédérale des Consommateurs Que-Choisir de Nîmes la somme de 100 €.

4. Décisions

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** les termes du projet de convention de partenariat entre l'UFC Que-Choisir et l'EPA Centre Social ESCAL annexée à la présente délibération,

Article 2 : **autorise** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat, ainsi que tout acte s'y rapportant.

5. Annexes

Convention de partenariat entre L'UFC Que-Choisir et l'EPA Centre Social ESCAL

Rémi NICOLAS

EPA Centre Social ESCAL (Gard)

Président de l'EPA
Centre Social ESCAL

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ce texte.
Délais et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères – 30941 Nîmes Cedex 09) dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr

Rémi NICOLAS
Président de l'EPA
Centre Social ESCAL

EPA Centre Social ESCAL (Gard)